

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 18 février 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'acquérir les parcelles suivantes :

- Parcelles n^{os} 589/359, 590/359 (numéros définitifs) de la section 16 pour une contenance de 0,56 et 2,46 ares et pour un montant de 4140 € ; n^{os} 10/360, 14/361, 12/360 de la section 16 (numéros provisoires des parcelles), d'une contenance respective de 0,27, 0,23 et 0,38 ares pour un montant respectif de 270 €, 380 € et 230 € ; ~~tous~~ ces parcelles appartenant à Monsieur Charles STUTZMANN, 107 rue des Prés, 67370 Wintzenheim-Kochersberg ;
- Parcelles n^{os} 3/357, 6/358 et 8/358 de la section 16 (numéros provisoires) appartenant à Monsieur René HEYD, 91, rue du Bitzen, 67 370 Wintzenheim-Kochersberg, d'une contenance respective de 1,26, 2,21 et 0,73 ares, pour un montant respectif de 3600€, 6900 € et 420 € ;
- Parcelle n° 16/366 de la section 16 (numéro provisoire) appartenant à Monsieur René STIEBER, 101 rue du Bitzen, 67370 Wintzenheim-Kochersberg, d'une contenance de 3,19 ares pour un montant de 9900 € ;
- Parcelle n° 17/367 de la section 16 (numéro provisoire) appartenant à Monsieur et Madame Paul OSTERMANN, 49, rue du Kalkhof, 67370 Wintzenheim-Kochersberg, d'une contenance de 0,13 ares pour un montant de 400 € ;

Et de céder les parcelles suivantes :

- Parcelle n° 20/o.349 (numéro provisoire) d'une contenance de 0,63 ares à Monsieur René STIEBER, 101 rue du Bitzen, 67370 Wintzenheim-Kochersberg, pour un montant de 1200 € ;
- Parcelle n° 19/o.349 (numéro provisoire) d'une contenance de 0,16 ares à Monsieur et Madame OSTERMANN, 49, rue du Kalkhof, 67370 Wintzenheim-Kochersberg, pour un montant de 400 € ;

2° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de classer en voie communale les parcelles n^{os} 176, 178, 180, 182, 158, 184, 186, 140, 187, 189 de la section 11 et les parcelles n^{os} 533 et 534 de la section 16, ainsi que la parcelle 21/o.349 correspondant au chemin rural Viehgasse. Il s'engage à classer en voie communale les parcelles n^{os} 589/359, 590/359 de la section 16, n^{os} 10/360, 14/361, 12/360,3/357, 6/358, 8/358, 16/366, 17/367 de la section 16 (numéros provisoires) une fois celles-ci acquises.

3° Le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents, l'instauration d'une participation pour voirie et réseaux au lieu-dit « Lehmgrube ». Le montant dû par mètre carré de terrain desservi est de 22,06 € et sera actualisé en fonction de l'indice du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 2010 qui est de 1520. Le conseil municipal décide que la participation sera réglée pour une moitié deux mois après la délivrance de l'autorisation de construire, le solde devenant exigible un an après la délivrance du permis de construire.

4° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable au Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Saverne.

5° Le conseil municipal, déclare, à l'unanimité des présents, que le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement n'appelle ni observations ni objections de sa part.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 18 février 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 21 février 2011.

Le Maire
Alain NORTH